



Sherbrooke, le 4 avril 2022

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

Tous les membres de votre coopérative sont invités à assister à une assemblée générale extraordinaire de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE)

Le mardi 31 mai 2022, à 17h30

Café Baobab (80 places assises), avec souper
1551, rue Dunant, Sherbrooke
(Zoom à compter de 18h30)

Projet d'ordre du jour

1. Accueil des participants et mot de la présidente (5 min.)
2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée (2 min.)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 min.)
4. Dernières nouvelles du mouvement (15 min.)
5. Lancement du Guide d'intégration des nouveaux membres (15 min.)
6. Services de la Fédération et activités du 25^e anniversaire (15 min.)
7. Les gagnants du fonds pour les événements coops (10 min.)
8. Questions des membres (15 min.)
9. Prix de présence (15 min.)
10. Levée de l'assemblée

Afin de prévoir le bon nombre de participants, nous vous demandons de **confirmer votre participation en personne ou par Zoom d'ici le 23 mai 2021 16h30, en complétant le formulaire d'inscription [CLIQUEZ ICI](#)**, ou auprès de Karen Bergeron par téléphone : 819 566-6303 #238. **SVP prendre connaissance des informations au verso de cet avis de convocation.**

Si vous laissez un message sur la boîte vocale, veuillez SVP inclure les informations suivantes: votre nom, nom de votre coopérative et votre numéro de téléphone.

Pour ceux et celles qui choisissent de participer par Zoom, un courriel incluant le lien et la marche à suivre pour vous connecter vous sera envoyé la veille de l'événement.

Coopérativement,

Guillaume Brien
Directeur général

IMPORTANT

L'organisation de l'assemblée générale extraordinaire exige beaucoup de travail de la part des membres de notre équipe. Il suffit de penser, entre autres, au déroulement de la soirée, aux documents à préparer, à la réservation du lieu, la disposition de la salle et la gestion des bénévoles pour comprendre la complexité de la tâche à accomplir.

Nous devons également composer avec les exigences de nos fournisseurs, dont le traiteur à qui on doit confirmer le nombre de repas une semaine avant l'événement. Lors des dernières assemblées, plusieurs membres se sont désistés sans nous aviser et c'est malheureusement la Fédération qui doit assumer les coûts.

Afin d'éviter les pertes et étant donné que nous commandons la nourriture selon le nombre d'inscriptions reçues, **des frais de 15\$ par personne qui n'auront pas annulé au plus tard 25 mai 16h30** seront chargés à la coopérative (*seulement en présentiel*)

La Fédération est avant tout au service de ses membres et nous souhaitons que cette nouvelle façon de procéder évite des coûts non nécessaires.

Merci de votre compréhension